

**PRÉFECTURE DE POLICE**  
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées  
Application du code de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande d'autorisation d'exploiter une installation  
classée pour la protection de l'environnement  
Constructions Industrielles de la Méditerranée  
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17<sup>ème</sup>**

**La Préfecture de Police communique :**

La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17<sup>ème</sup> – 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :

**2714-1 :** installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons... – **Autorisation**

Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8<sup>ème</sup>.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.

Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.\*

Le Tribunal Administratif de Paris a désigné Madame Marie-Claire Eustache, architecte urbaniste programmatrice, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :

Samedi	15 octobre 2016	de	9h00 à 12h00
Lundi	17 octobre 2016	de	14h00 à 17h00
Mercredi	9 novembre 2016	de	14h00 à 17h00
Mercredi	16 novembre 2016	de	14h00 à 17h00
Jeudi	17 novembre 2016	de	16h30 à 19h30

Mairie de Clichy-La-Garenne :

Jeudi	17 novembre 2016	de	9h00 à 12h00
-------	------------------	----	--------------

Mairie de Levallois-Perret :

Samedi	5 novembre 2016	de	9h30 à 12h00
--------	-----------------	----	--------------

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame la Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.

A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police [www.prefecturedepolice.fr](http://www.prefecturedepolice.fr) et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4<sup>ème</sup>.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

***Affichage du 28 septembre 2016 au 17 novembre 2016 inclus***

**\* Horaires d'ouverture des mairies**

Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement  
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00,  
jeudi de 8h30 à 19h30  
samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne  
80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne

lundi au vendredi de 8h à 18h  
samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret  
place de la République - 92300 Levallois-Perret

lundi au mercredi de 8h30 à 18h00 ;  
jeudi de 8h30 à 19h00 ;  
vendredi de 8h30 à 18h00 ;  
samedi de 9h30 à 12h00.